

**PAYS DE L'OURCQ - COMMUNAUTÉ DE COMMUNES**

**Réunion de Conseil du 24/03/2007 à 8H45**

**SALLE DES FÊTES, DOUY-LA-RAMÉE**

**Compte-rendu**

**Étaient présents :**

*Bernard BEAUFILS, Charles-Auguste BENOIST, Bernard BOURGEOIS, Josiane CALDERONI, Jean CARDONA, François COSSUT, Claudine COURTIAL, Claude COURTIER, Philippe COVOLATO, Dominique DUCHESNE, Gilles DUROUCHOUX, Jacques DUSSIEU, Aline DUWER, Marina DUWER, Pierre EELBODE, Francis ELU, Jacqueline FAUVET, Michel FOUCHAULT, Thierry GALLON, Catherine GARNIER, Jacques GARNIER, Bruno GAUTIER, Michèle GLOAGUEN, Claude HERPSONT, Christine JAVERI, Sylvie LIPARO, Denis MAHOUDEAU, Olivier MAPPELLI, Michel METAIS, Guy MICHAUX, Pierre PAPELARD, Jean-Philippe PRUDHOMME, Jean-Claude RANZONI, Francis RENAULT, Jacques ROUSSEAU, Jacques SAINTE, Annamaria SCANCAR, Christian TRONCHE et Etienne WEHREL.*

**Absents et ayant donné pouvoir :**

*Micheline BENOIT à Christine JAVERI, Nathalie BURGHELLE à Jacques GARNIER, Patrick CHEVRIER à Christian TRONCHE, Françoise COULET à Pierre PAPELARD, Philippe COURTIER à Guy MICHAUX, Claude GUICHARD à Josiane CALDERONI, Achille HOURDE à Claude COURTIER, Jean-Pierre LABOURDETTE à Francis ELU, Patrick LATRACE à Sylvie LIPARO, Joëlle LOVERA à Jean-Philippe PRUDHOMME, Michel MARTEAUX à Claudine COURTIAL, Daniel NICOLAS à Dominique DUCHESNE, Yves PARIGI à Jacques ROUSSEAU, Monique PEYRAMAURE à Claude HERPSONT, Robert PICAUD à Pierre EELBODE et Michèle POSZALCZYK à Jean-Claude RANZONI.*

**Absents :**

*Patrick CHAMBARD, Joëlle DARQUIN, Jean-Jacques DEMANTES, Gérard GAUTHIER, Roland MAUCHE et Daniel PINSON.*

**Assistaient à la réunion :**

*A. BOURGEOIS, M. DUCHESNE, V. HUGUE, F. MACQUART et J.C. PIEQUET, collaborateurs du Pays de l'Ourcq.*

Il est procédé à l'appel. 37 délégués étant à ce moment présents, le quorum est atteint.

M. C. COURTIER ouvre la séance et propose d'élire M. METAIS comme secrétaire de séance.

*Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.*

M. C. COURTIER donne la parole à Mme FAUVET. Celle-ci, heureuse d'accueillir le Conseil communautaire, souhaite à tous une bonne réunion de travail.

J.C. PIEQUET procède alors à la lecture du compte-rendu de la réunion de Conseil du 27 janvier dernier.

M. C. COURTIER fait part au Conseil de la remarque adressée par Mme COULET.

**Chapitre Environnement, Tourisme et Affaires culturelles : Allocation d'une subvention à EDENTARA (page 6)**

Elle propose les modifications suivantes :

« Mme COULET lui précise qu'il ne s'agit pas d'animaux domestiques. De ce fait, elle détient un certificat d'aptitude, une autorisation spécifique aux sites d'animaux non-domestiques: qu'il faut des autorisations spécifiques pour la détention des animaux non-domestiques et qu'elle est donc titulaire

d'un certificat de capacité (délivré par les services de la DDSV) ainsi que d'une autorisation préfectorale d'ouverture d'un établissement d'élevage d'espèces animales non domestiques protégées par la convention de Washington.

Trois vétérinaires interviennent pour les soins aux animaux dont un spécialisé pour les animaux non-domestiques et nommé par arrêté préfectoral. Enfin, Mme COULET ~~ajoute qu'elle a été nommée au sein d'une commission spécifique au niveau préfectoral~~ qu'elle a été sollicitée par la Préfecture et qu'elle a accepté de siéger en Commission départementale de la nature, des paysages et des sites, pour la formation spécialisée « Faune sauvage captive ». Enfin, Mme Coulet renouvelle à l'Assemblée sa proposition de visite du parc animalier EDENTARA.»

M. C. COURTIER invite les délégués à formuler d'autres remarques.

Compte tenu de la remarque de Mme COULET, M. C. COURTIER invite le Conseil à adopter ce compte-rendu.

*Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.*

Il rend compte des contrats qu'il a signés dans le cadre de la délégation de signature que le Conseil lui a accordée :

TIERS	OPERATION	MONTANT HT	DATE DE SIGNATURE
S3R	Etanchéification d'un fond de regard - CONGIS-SUR-THEROUANNE	3 475,00 €	06/02/07
CABINET GUERRAUD	Relevé topographique - Hameau de Torchamps - Commune de JAIGNES	3 500,00 €	08/02/07
FRANCE TELECOM	Raccordement de la station d'épuration de CROUY-SUR-OURCQ et autorisation d'implantation du poteau	304,21 €	23/02/07
ARGOS HYGIENE	Fourniture de produits d'entretien et de produits de traitement piscine Lot n°1 : Produits d'entretien	Marché à bons de commande	23/02/07
SANI - CHAUFFAGE	Vandalisme station de pompage d'ETREPILLY	1 182,90 €	28/02/07
M B DISTRIBUTION	Fourniture de produits d'entretien et de produits de traitement piscine Lot n°2 : Produits d'entretien et de traitement des eaux du centre aquatique	Marché à bons de commande	05/03/07
SYLVAIN ENVIRONNEMENT	Fourniture et pose de paillage en fibres de bois à l'Hotel d'entreprises	1 790,00 €	06/03/07
QUADRIA	Fourniture de sacs biodégradables pour la collecte des déchets verts	Marché à bons de commande 206,34 € / 1000 sacs	19/03/07
BURO +	Fourniture d'articles de bureau et de papeterie Lot n°1 : Fournitures de bureau	Marché à bons de commande	19/03/07
OFFICE DEPOT	Fourniture d'articles de bureau et de papeterie Lot n°2 : Papier	Marché à bons de commande	19/03/07

M. C. COURTIER propose de commencer l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.

## **FINANCES - PERSONNEL**

### ➤ **Reprise anticipée du résultat 2006 du Budget annexe Hôtel d'entreprises : débat et vote**

M. C. COURTIER informe le Conseil qu'il n'est pas possible de procéder, d'ores et déjà, à l'affectation du résultat du budget annexe Hôtel d'entreprises et propose par conséquent une reprise anticipée du résultat. Il invite A. BOURGEOIS à détailler ce point. Ce dernier précise que les montants annoncés sont conformes à la comptabilité du Receveur et qu'il conviendra, dès que le compte administratif et le compte de gestion seront adoptés, de préciser lesdits montants en délibérant

sur l'affectation du résultat 2006. Les montants correspondants seront alors ajustés par décision budgétaire modificative.

**I) Pour mémoire :**

Déficit de clôture de fonctionnement 2005	28 055,27
Déficit de clôture d'investissement 2005	310 658,16
Solde des restes à réaliser en investissement	196 441,00
<i>Affectation 2005</i>	
1068 virement à la section d'investissement	0,00
Report à nouveau en fonctionnement	-28 055,27

**II) Exercice 2006 :**

**a) Fonctionnement**

Déficit antérieur reporté	-28 055,27
Solde d'exécution 2006	147 048,17
<b>Excédent prévisionnel de clôture de fonctionnement 2006</b>	<b>118 992,90</b>

**b) Investissement**

Déficit antérieur reporté	310 658,16
Solde d'exécution 2006	196 512,63
<b>Déficit prévisionnel de clôture d'investissement 2006</b>	<b>-114 145,53</b>

**III) Restes à réaliser 2006 :**

Dépenses	0,00
Recettes	0,00
<b>Solde des restes à réaliser 2005 en investissement</b>	<b>0,00</b>
Besoin de financement en investissement	-114 145,53

**IV) Proposition d'inscription au Budget 2007 :**

001 Déficit antérieur prévisionnel reporté en investissement	-114 150,00
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	114 150,00
002 Résultat de fonctionnement reporté	4 750,00
<b>Résultat de fonct. prévisionnel affecté</b>	<b>118 900,00</b>

En réponse à M. ELU, Mme DUCROT confirme la conformité de ces montants avec sa comptabilité.

M. C. COURTIER invite alors le Conseil à se prononcer sur la reprise du résultat de l'exercice 2006 du budget Hôtel d'Entreprises de manière anticipée telle que présentée.

*Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.*

➤ **Budget 2007 :**

• **Budget annexe Hotel d'entreprises : débat et vote**

M. C. COURTIER invite A. BOURGEOIS à présenter ce projet de budget. Il précise les principales propositions d'inscriptions.

En réponse à M. ROUSSEAU, G. WAYMEL précise le taux d'occupation actuel de l'Hotel d'entreprises : deux petites et deux grandes cellules sont louées. M. C. COURTIER ajoute que la dernière unité disponible (un lot de 417 m<sup>2</sup>) est temporairement occupée par les services techniques communautaires et qu'une recherche d'un autre site pour les services techniques est en cours, en attendant que le programme de travaux avance.

M. MICHAUX fait état de la vacance des anciens locaux de la D.D.E.. M. ELU dit qu'il peut faire l'intermédiaire pour une éventuelle location. Il rappelle que 400 agents de la D.D.E. sont concernés par la décentralisation en cours et qu'il est nécessaire d'attendre pour savoir comment seront transférés les installations et les moyens.

Ayant rendu compte de l'avis favorable de la Commission des Finances, réunie le 21 Mars 2007, M. C. COURTIER invite le Conseil à adopter le budget 2007 du Budget annexe Hotel d'entreprises (M14) établi comme suit :

<b>Dépenses et Recettes de fonctionnement</b>	<b>106.099 €</b>
<b>Dépenses et Recettes d'investissement</b>	<b>199.499 €</b>

*Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.*

- **Budget annexe S.P.A.N.C.: débat et vote**

M. C. COURTIER invite A. BOURGEOIS à présenter ce projet de budget.

F. MACQUART indique qu'un peu plus de la moitié des visites domiciliaires (pour diagnostic et contrôle de l'existant) a été réalisé.

Ayant rendu compte de l'avis favorable de la Commission des Finances, réunie le 21 Mars 2007, M. C. COURTIER invite le Conseil à adopter le budget 2007 du Budget annexe S.P.A.N.C. (M49) établi comme suit :

<b>Dépenses et Recettes d'exploitation</b>	<b>50.500 €</b>
<b>Dépenses et Recettes d'investissement</b>	<b>0 €</b>

*Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.*

- **Budget annexe Zone d'activités de Grandchamp : débat et vote**

M. C. COURTIER remarque qu'il s'agit du premier budget établi pour ce budget annexe et invite A. BOURGEOIS à présenter ce projet de budget.

Ayant rendu compte de l'avis favorable de la Commission des Finances, réunie le 21 Mars 2007, il invite le Conseil à adopter le budget 2007 du Budget annexe Zone d'activités de Grandchamp (M14) établi comme suit :

<b>Dépenses et Recettes d'exploitation</b>	<b>223.600 €</b>
<b>Dépenses et Recettes d'investissement</b>	<b>346.200 €</b>

*Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.*

➤ **Acceptation de la proposition d'indemnisation de l'assurance dans le cadre d'un sinistre**

M. C. COURTIER informe le Conseil qu'une borne avaloir a été endommagée par une benne AUBINE au cours d'un service de ramassage de déchets, fin 2006, à Villers-lès-Rigault. Puis il fait part de la proposition d'indemnisation qui s'élève à 981,68 €.

Il invite alors le Conseil à accepter cette indemnisation de l'assurance à hauteur de 981,68 €.

*Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.*

<b>URBANISME, AMÉNAGEMENT ET TRAVAUX</b>
--

➤ **Travaux sur les réseaux d'eaux pluviales de Mary-sur-Marne et d'Ocquerre : autorisation donnée au Président de signer le marché avec l'entreprise attributaire**

M. C. COURTIER rappelle au Conseil qu'un ensemble de travaux a été programmé sur les réseaux d'eaux pluviales de Mary-sur-Marne et d'Ocquerre dans le but de :

1. redimensionner les ouvrages existants,

2. rétablir leur étanchéité,
3. leur redonner des caractéristiques mécaniques compatibles avec les sollicitations auxquelles ils sont soumis,
4. protéger les ouvrages contre la corrosion,
5. et protéger les ouvrages contre l'abrasion.

Il remarque que ces travaux entrent dans le cadre de travaux de réhabilitation traditionnelle avec ouverture de tranchée, fourniture et pose d'un réseau gravitaire des eaux pluviales y compris la création de regards et d'avaloirs.

M. C. COURTIER précise alors qu'il a lancé une consultation suivant la procédure d'appel d'offres ouvert le 11 janvier 2007 ; puis il rend compte des travaux de la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 16 mars 2007 : après analyse des six offres remises, l'offre de base de l'entreprise BASSET PUJOL a été retenue pour un montant global de 185.795,40 € H.T.

Il invite alors le Conseil à l'autoriser à signer le marché relatif aux travaux sur les réseaux d'eaux pluviales des communes de Mary-sur-Marne et d'Ocquerre avec l'entreprise BASSET PUJOL pour un montant global de 185.795,40 € H.T. ;

*Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.*

<b>ENVIRONNEMENT, TOURISME ET AFFAIRES CULTURELLES</b>
--

➤ **Compte-rendu des travaux de la réunion du Commission**

➤ **Examen de demandes de subvention**

Mme FAUVET parcourt brièvement le compte-rendu de la réunion du 8 mars, soulignant les principales thématiques abordées :

**1) Etude sur le pôle touristique Marne, Ourcq et Morins (M.O.M.)**

La restitution des travaux engagés par le Bureau d'études missionné par la Région devrait avoir lieu le 2 avril.

M. ELU confirme l'intérêt de ce travail.

**2) Demande de subventions**

Différentes demandes d'aides en nature ont été examinées, l'une concernant l'impression et la diffusion d'une plaquette de présentation de ses activités pour Edentara.

S'agissant des demandes de subventions, la Commission a examiné deux dossiers :

Les F.A.D.A. et la troisième édition de leur festival « Passions d'avril » du 31 mars au 1er avril 2007 : Mme FAUVET rend compte de la réflexion de la Commission et de l'avis favorable pour une subvention d'un montant de 4.000 € afin d'encourager la pérennité de ce festival.

L'association D.2O. qui a présenté une demande sur plusieurs postes (son fonctionnement, le spectacle de fin d'année, les stages flamenco et Hip Hop et une sortie). Mme FAUVET rend compte de l'avis de la Commission : une subvention d'un montant de 8.203 €, pour soutenir le fonctionnement de l'association et 1.500 € pour soutenir le spectacle de fin d'année.

Ayant donné lecture du projet de délibération, M. C. COURTIER invite le Conseil à se prononcer sur ces deux demandes.

*Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.*

M. C. COURTIER remercie la Commission pour l'important travail qu'elle a réalisé.

➤ **Compte-rendu des travaux de la réunion de Commission**

M. WEHREL revient sur les principaux points abordés au cours de la Commission du 5 février 2007 :

- la cession de terrains sur la ZAC de Grand Champ,
- le projet de convention Ecobâtiment, inscrit à l'ordre du jour de la présente réunion,
- le dispositif national en faveur des services à la personne avec le projet d'une réunion publique d'information sur le Pays de l'Ourcq, compte tenu de questions récurrentes de la part des porteurs de projet du territoire qui se présentent aux permanences de la boutique de gestion.

A propos des services à la personne, M. C. COURTIER informe le Conseil qu'il a été alerté par les représentants du Club des Optimistes du problème de permanence médicale le week-end et qu'il a fait part de ses inquiétudes au Sous-Préfet.

M. WEHREL remarque qu'une pharmacie ne peut être ouverte le dimanche, sous peine d'amende.

Mme CALDERONI remarque qu'un service de type "SOS Médecin" vient d'ouvrir à Meaux rue des Cordeliers.

Mme SCANCAR dit que pourrait être étudiée, à cet effet, la création d'une maison médicale.

M.ELU dit que le Syndicat des pharmaciens s'oppose à la mise en place d'un service de garde.

M. BENOIST dit que non et que c'est la D.A.S.S. qui décide de cela.

M. ELU dit pourtant défendre en ce cas "le libéralisme" et le droit d'ouvrir une pharmacie plus librement.

Mme GARNIER constate qu'une permanence médicale le soir et le week-end relève de la volonté des médecins.

- un point sur l'Hôtel d'entreprises,
- un point sur la création du Parc d'activités A4 les Effaneaux, M. WEHREL évoquant notamment les deux recours introduits contre le Protocole d'accord et la question de l'alimentation en eau de la zone qui est en cours d'instruction.

M. ELU fait part de la position réservée du Conseil général sur le terrain. Il rappelle qu'il avait demandé la mise en place d'une réunion avec les services du Département, de l'Etat, de la Région et des collectivités et qu'elle n'a pas eu lieu avant le démarrage du projet. Il dit qu'il est aujourd'hui question d'un rond-point à 5 embranchements au lieu de 4, que l'eau est un vrai problème et qu'il faut demander à Prologis un engagement écrit sur le fait que les camions n'emprunteront pas les départementales. Il est favorable à ce projet mais pas à la méthode suivie.

Sur la question du prix des terrains, M. C. COURTIER dit qu'il n'y a pas eu de "magouille entre agriculteurs" : les chiffres sont connus et les indemnités à l'exploitant sont inférieures aux barèmes en cours.

M. ROUSSEAU rappelle que c'est un projet à l'étude depuis longtemps et que les montants de l'acquisition foncière portent sur 122 ha et non 57.

M. ELU pense qu'il faudrait mettre tout le monde autour d'une table.

M. C. COURTIER fait état de toutes les réunions organisées en Sous-Préfecture avec les services de l'Etat et du Département.

M. ELU souhaiterait avoir la certitude qu'il n'y ait pas de camion sur la RD 401 et qu'il y ait 800 emplois. Il est d'accord sur le projet mais pas sur le principe ni la méthode de réalisation. Il regrette à nouveau l'absence d'engagement signé.

M. WEHREL renouvelle ses remerciements à M. Pierre RIGAULT, Président du Syndicat Mixte Marne-Ourcq, et à Monsieur WAYMEL, pour "le combat" qu'ils mènent sur ce projet stratégique.

➤ **Convention relative à l'étude sur le développement d'une filière écobâtiment Pays ferrois – Pays de l'Ourcq : examen et autorisation donnée au Président de signer cette convention**

M. WEHREL rappelle qu'au cours d'une précédente séance, le Conseil avait donné un accord de principe pour que le Pays de l'Ourcq rejoigne le Pays Fertois sur la démarche de développement économique d'une filière "Eco-batiment". Il ajoute que le Pays Fertois, collectivité porteuse de cette opération et maître d'ouvrage de l'étude, a obtenu un financement PDEL de la Région Ile-de-France (à hauteur de 150 K€) et un complément financier du Département de Seine-et-Marne (de 60 K€) pour le développement de cette filière et il présente les objectifs de cette étude :

- Connaître les conditions de faisabilité économique du développement d'une filière Ecobâtiment sur le secteur (analyse du marché actuel et analyse des potentialités du territoire),
- Elaborer un plan d'actions,
- et créer une dynamique de l'Ecobâtiment.

Il présente alors au Conseil la convention relative à l'étude sur le développement d'une filière écobâtiment Pays fertois – Pays de l'Ourcq dont l'objet est de déterminer dans quelle mesure la Communauté de communes du Pays Fertois peut lancer une étude sur le développement de la filière Ecobâtiment sur son territoire et celui du Pays de l'Ourcq.

Il en donne une lecture rapide, soulignant que la Communauté de communes du Pays de l'Ourcq n'aura pour seule dépense que le temps passé par ses services au suivi de cette étude (participation au comité technique, au comité de pilotage et autres réunions).

M. C. COURTIER dit que c'est un bon projet qui ne coûte rien au Pays de l'Ourcq dans cette phase d'étude. Il regrette que le Directeur du CFA, initialement favorable à ce projet, soit aujourd'hui engagé dans un autre projet sur Brie-Comte-Robert.

M. ELU insiste sur l'intérêt de ce projet qui comprend une réflexion sur les matériaux naturels et agricoles. Il dit qu'il n'est pas totalement contre les agriculteurs mais contre certaines pratiques.

M. C. COURTIER remarque que ce travail démarre par une étude théorique.

G. WAYMEL précise qu'il s'agit de faire la promotion de nouvelles techniques, y compris en termes de formation, vis à vis des entreprises locales et en lien avec le CFA, pour développer une certaine excellence dans ce domaine sur le territoire.

M. ELU dit que cette démarche s'inscrit dans la réflexion des Agenda 21 (limitation de la consommation d'énergie, collaboration avec le secteur agricole ...).

M. COSSUT indique que le club Biomasse a été créé par la Chambre d'Agriculture régionale dans ce sens.

M. ELU dit qu'il est tout à fait favorable à ces démarches.

M. C. COURTIER donne alors lecture du projet de délibération sur cette question et invite le Conseil à l'autoriser à signer cette convention.

*Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.*

## AFFAIRES SOCIALES

### ➤ **Compte-rendu des travaux de la dernière réunion de Commission**

M. MICHAUX propose de parcourir rapidement le compte-rendu de la réunion du 21 Février 2007 :

- ***Contrat d'Objectifs 2007-2009***
- ***Bilan 2006 de AVIMEJ et CRIB et subventions 2007***
- ***Petite enfance : bilan 2006 des services de la Maison des Enfants***
- ***Centre Intercommunal d'action sociale*** : M. MICHAUX présente le calendrier prévisionnel de travail validé par la Commission en vue d'une mise en place du C.I.A.S. en janvier 2008.
- ***Logements : état d'avancement du projet de réhabilitation de l'ancien siège communautaire***

Il remarque que les travaux extérieurs liés à la création de places de stationnement imposée par le PLU ne sont pas subventionnables dans le cadre du dispositif de financement de ces logements et qu'un financement dans le cadre de la réserve parlementaire va être demandé. Le budget de cette opération est en nette hausse par rapport aux prévisions.

- **Véhicule Visiocom** : ce point sera examiné dans la suite de l'ordre du jour.

Enfin, M. MICHAUX fait état des conditions, moins avantageuses pour les collectivités, des nouveaux contrats proposés par la CAF en lieu et place des contrats Enfance et Temps Libres : baisse du taux de financement, changement de l'année de référence et diminution des actions subventionnables. Il constate que la CAF se contente de financer les actions agréées et labellisées et plus les autres. Il rend compte de l'action menée par certains élus au niveau national vis-à-vis de la C.N.A.F. et de sa nouvelle politique.

M. PAPELARD rappelle la consitution d'un groupe de travail autour de la Commission et demande à ce qu'un référent de chaque C.C.A.S. soit associé. Il lui est répondu que cette association se fera via le C.I.A.S..

M. C. COURTIER remercie M. MICHAUX pour sa présentation.

➤ **Programme Ville Vie Vacances 2007 : examen et autorisation donnée au Président de présenter le projet**

M. MICHAUX rappelle au Conseil que le Pays de l'Ourcq est le promoteur local du dispositif Ville Vie Vacances à l'échelle du territoire constitué par les vingt-deux communes.

Il remarque alors que le programme 2007 est mis en oeuvre par quatre associations, ARTECHS, AGECE-PACTE, la FOCEL et l'Office Intercommunal des Sports, avec lesquelles le Pays de l'Ourcq a signé des marchés ou des contrats d'objectifs et souligne que sur un coût prévisionnel établi à 106.485 €, la subvention demandée est de 13.250 €.

Ayant rendu compte de l'avis favorable de la Commission des Affaires Sociales, M. C. COURTIER invite le Conseil à l'autoriser à signer toute pièce relative à la réalisation des actions inscrites dans ce programme et à solliciter les subventions.

*Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.*

➤ **Mise à disposition d'un véhicule par la société Visiocom : autorisation donnée au Président de signer la convention renouvelant l'opération sur le véhicule existant**

M. MICHAUX rappelle que le Président a signé le 20 octobre 2003 avec la société VISIOCOM une convention définissant les modalités de mise à disposition gratuite d'un véhicule de type « Ford Transit » de 9 places, pour une durée de trois ans, remarquant que la société assure le financement du véhicule par l'apposition d'annonces publicitaires sur celui-ci.

Il informe qu'il est aujourd'hui proposé à la collectivité de se prononcer sur une nouvelle opération et que, compte tenu du faible kilométrage enregistré par le véhicule, il paraît opportun de renouveler l'opération sur le véhicule existant, ce qui induit notamment une baisse des tarifs pour les annonceurs.

Puis il donne alors lecture du projet de convention fixant les nouvelles conditions de mise à disposition du véhicule.

Ayant rendu compte de l'avis favorable de la Commission des Affaires Sociales, M. C. COURTIER invite alors le Conseil à se prononcer sur ce projet.

*Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.*

**VIE LOCALE**

➤ **Compte-rendu des travaux de la dernière réunion de Commission**

M. CARDONA propose une lecture rapide de ce compte-rendu de réunion :

***S'agissant du sport :***

### *Projet d'avenant 2007 de l'Office Intercommunal des Sports.*

Les premiers éléments de ce projet ont été présentés à la Commission ; les développements envisagés concernent notamment les animations E.P.S. (couvrir toutes les classes du premier degré, proposer une intervention dans les écoles maternelles et créer un atelier de psychomotricité à la Maison des Enfants), l'animation fitness en direction des femmes des collectivités et des entreprises, avec notamment l'ajout d'une séance de condition physique le vendredi midi (par exemple : badminton suivi de renforcement musculaire), la natation sur les créneaux non utilisés (12h-14h), les stages multisport. M. CARDONA précise que le financement sollicité du Pays de l'Ourcq pour l'ensemble de ces projets est de 133.000 € pour 2007 (107.600 € en 2006). M. CARDONA remarque que le Conseil sera saisi en temps utiles sur l'avenant 2007 à intervenir avec l'O.I.S. et qu'il s'agira de savoir si on favorise le développement de ces actions ou non. Il salue le travail réalisé par l'équipe de l'O.I.S., son Bureau et notamment son Président.

### *Projet de tennis couvert*

M. CARDONA rend compte de la réunion du 12 février dernier portant sur le projet de construction de courts de tennis couverts, élaboré par le Président de l'USIC Tennis et ses collègues des autres clubs locaux. En réponse à Mme GARNIER sur la localisation de ce projet, M. CARDONA souligne qu'il s'agit aujourd'hui d'un projet, aucun engagement n'ayant été pris.

### *Jeux départementaux*

M. CARDONA informe le Conseil que l'ouverture des Jeux départementaux aura lieu le 2 juin à Lizy-sur-Ourcq et la clôture le 9 à La Ferté-sous-Jouarre. Il remarque qu'il faut encourager l'investissement de tout le territoire à travers les municipalités et leurs associations.

M. TRONCHE l'invite à contacter rapidement les associations de pêche qui organisent un concours le 3 Juin, jour où est prévue l'épreuve de Canoé.

### *Demande de subvention du Karaté-Shotokan de Mary-sur-Marne*

M. CARDONA rend compte de l'avis de la Commission de ne pas satisfaire à la demande du club en vue de l'acquisition de tatamis. M. HERPSONT remarque que le club compte bon nombre d'adhérents habitant en dehors de Mary. M. CARDONA rappelle le nombre de clubs et associations présents sur le territoire et qu'il n'est pas possible de les soutenir tous.

### ***S'agissant des transports :***

#### *Carte scolaire du Lycée de La Ferté-sous-Jouarre*

M. CARDONA informe le Conseil qu'il semble que le Pays de l'Ourcq ne sera pas concerné par ce lycée. M. DUSSIEU remarque qu'avec le jeu des options, certains élèves seront toutefois amenés à s'y rendre.

#### *Arrêts de cars*

Une demande va être adressée auprès du S.T.I.F. afin d'accélérer le traitement du dossier.

#### *Charte régionale de qualité*

Il fait état d'un projet de renouvellement de 9 véhicules (équipés de ceintures et de monte-personnes) sur 2008 qui sera présenté au Conseil en temps utiles. M. C. COURTIER souligne qu'il s'agit là d'un projet conséquent à l'échelle du réseau de bassin.

#### *SNCF*

M. PAPELARD souligne le problème de suppression de trains qui contraint les voyageurs à se rabattre sur les lignes régulières routières moyennant paiement. Il dit que c'est un gros problème et que la procédure d'indemnisation proposée par la SNCF est décourageante.

### ***S'agissant du logement :***

M. CARDONA indique que le bilan 2006 de l'OCAH a été présenté.

En réponse à M. PRUDHOMME qui revient sur la question des arrêts de car, M. CARDONA souligne que le dossier semble bloqué à la Région et au S.T.I.F..

J.C. PIEQUET rappelle l'historique de ce dossier. Un premier dossier avait fait l'objet de remarques de la Région notamment car il n'était pas assez ambitieux. Revu, il a été à nouveau présenté et bloqué au

S.T.I.F. qui est aujourd'hui l'autorité compétente. Il constate que les projets sur La Ferté-sous-Jouarre et Coulommiers ont, quant à eux, abouti.

➤ **Avenant n°2 à la convention pour la gestion des services de transport public de voyageurs avec participation financière du Département et de la Communauté de communes – Réseau de transport du Pays de l'Ourcq : autorisation donnée au Président de signer l'avenant n°2**

M. C. COURTIER rappelle au Conseil que par convention signée le 18 octobre 2003, le Département, la Communauté de communes et la société Marne-et-Morin ont défini les conditions de gestion des services de transport public de voyageurs du Pays de l'Ourcq et notamment les conditions d'aide financière du Département et de la Communauté de communes à l'exploitant.

Il remarque que conformément aux dispositions de l'article 4-1 de cette convention un avenant doit intervenir afin de valider le déficit d'exploitation du réseau pour la période septembre 2006-août 2007 et souligne que ce déficit est établi à hauteur de 236.219 €.

Il donne une lecture rapide de ce projet d'avenant n°2 et invite le Conseil à l'autoriser à signer cet avenant n°2.

*Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.*

➤ **Convention avec le Comité Départemental Olympique et Sportif et l'APSL77 en vue du renouvellement de l'adhésion au Centre de Ressources et d'Information des Bénévoles sur 2006/2007**

M. C. COURTIER rappelle l'objectif du Centre de Ressources et d'Information des Bénévoles (C.R.I.B.), dispositif national, institué par le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative et décliné dans chaque département : apporter aux dirigeants sportifs et aux élus locaux un conseil juridique, une aide à l'élaboration de projets et à la mobilisation des ressources financières.

Puis il remarque que, sur le plan juridique, l'accès gratuit pour les associations du Pays de l'Ourcq aux différents services proposés par le C.R.I.B. est conditionné à la signature par le Pays de l'Ourcq d'une convention avec l'A.P.S.L. 77 et avec le C.D.O.S.77, la Direction Départementale Jeunesse et Sport de Seine-et-Marne ayant confié à l'A.P.S.L. 77 et au C.D.O.S. 77 le soin de constituer ce C.R.I.B., l'A.P.S.L. 77 traitant les questions relatives à l'emploi et le C.D.O.S. celles relatives à la vie statutaire.

M. C. COURTIER donne alors lecture de ce projet de convention qui précise notamment que l'adhésion du Pays de l'Ourcq à ce dispositif s'élève à 1.600 € pour l'année 2007.

*Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.*

Sur la question des transports, M. HERPSONT signale que deux élèves de Mary ont été verbalisés ( à hauteur de 80 € l'amende) lors d'un contrôle car ils n'avaient pas leur carte scolaire sur eux. Il se dit choqué. M. MICHAUX est intervenu à ce sujet auprès de Marne-et-Morin.

<b>QUESTIONS DIVERSES</b>
---------------------------

➤ **Matériel**

M. HERPSONT remarque que la Commune de Mary change les tables dans trois salles de classe maternelle. Il invite ses collègues intéressés par l'ancien mobilier à lui en parler.

➤ **Personnel**

M. C. COURTIER informe le Conseil du recrutement de Christelle Coffinet sur le poste d'acheteur public.

➤ **Prochain Conseil communautaire**

Après avoir proposé la date du 14 avril, laquelle ne convient pas en raison des vacances scolaires de printemps, M. C. COURTIER informe que la prochaine réunion de Conseil se tiendra le 21 avril 2007.

➤ **Schéma directeur des Systèmes d'Information**

J.C. PIEQUET fait un point sur ce schéma directeur.

Il précise qu'une consultation est en cours pour la mise en oeuvre du portail X-net : l'analyse des trois offres reçues a démarré ; elle sera finalisée avec l'assistant à maîtrise d'ouvrage début avril.

Il annonce la reprise officielle d'Orcalys par Territoires Sans Fil, notamment en ce qui concerne les engagements contractuels d'Orcalys vis-à-vis de la Communauté et souligne le problème des zones non-desservies par le re-ADSL.

Il informe le Conseil que le 2 avril prochain se réunira le Comité de suivi du Schéma directeur constitué des 6 élus qui se sont déclarés intéressés, à savoir : MM. BODIN (Conseiller municipal de Dhuisy), CHEVRIER, COVOLATTO, GALLON, HOURDE et RANZONI.

➤ **Déchets**

M. TRONCHE pose la question de la convention proposée aux Communes par le S.M.I.T.O.M., au sujet de leurs déchets verts municipaux. En réponse, M. FOUCHAULT indique qu'au cours d'une réunion, M. PARIGI a indiqué que ce projet est pour l'instant écarté, notamment compte tenu du problème de la Ville de Meaux. S'agissant des déchets encombrants, il précise que le S.M.I.T.O.M. est peu enclin à leur prise en charge à Monthyon, ce qui induirait, en outre, pour le Pays de l'Ourcq un surcoût au niveau de la collecte.

M. C. COURTIER remercie Mme FAUVET pour son accueil et les collaborateurs de la Communauté de communes pour le travail fourni.

Mme FAUVET rappelle qu'un conte a lieu à Isles-lès-Meldeuses à 17H, le jour-même.

---

*L'ordre du jour étant épuisé, M. C. COURTIER lève la séance à 12H.*

Le Secrétaire de séance

Michel METAIS